

DEUX COMTOIS À L'ABBAYE

20 août 2020

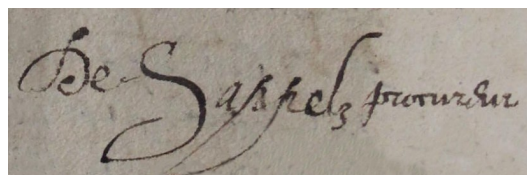
Ce n'est que quelques mois seulement après l'établissement du concordat de 1632, passé entre l'abbé et les religieux d'Ambronay, qu'une permutation de deux religieux d'origine comtoise eut lieu à l'Abbaye : Bonaventure de CHISSEY remplaça le corrier et prieur de Merland, Guillaume de SAPPEL. Manifestement la clause de réservation des offices claustraux aux moines nobles locaux ne fut pas respectée. Pourtant les religieux ne s'opposèrent pas à la mise en possession du nouvel arrivant.

Guillaume de SAPPEL

La famille de SAPPEL avait des origines Comtoises et plus anciennement Bourguignone¹, ce qui implique que Frère Guillaume de SAPPEL et Étienne de SAPPEL, seigneur du *Grand Villard-d'Heyriat* (Jura) que nous évoquerons plus avant, étaient très probablement parents.

Guillaume de SAPPEL détenait l'office de réfecturier d'Ambronay lorsqu'il le céda à Frère Étienne BACHOD, le 10 juin 1618². Devenu chantre, en février 1619, il reçut une procuration de l'abbé et du chapitre pour emprunter 8000 livres. En 1627, alors qu'il était encore corrier et prieur de Merland, un contentieux comptable affecta ses relations avec le Chapitre³. Absent lors de l'élection d'un nouveau grand-prieur en 1631⁴, il se prononça par un billet en faveur de l'élection de Frère Claude DEVERJON. Sournoisement, on poussait le corrier vers la démission : ses relations avec le Chapitre étaient tellement difficiles, que le 16 novembre 1632, Guillaume SAPPEL passa procuration à Messire Guido Nicolas SAULNIER, curé d'Ambronay, et à Maître Humbert FORNIER, praticien, pour résigner purement et simplement ses offices. Ainsi, l'abbé pouvait alors en disposer à sa guise et faire d'une pierre deux coups : d'une part, remplacer un religieux insuffisamment docile, devenu indésirable ; d'autre part, faire rentrer un peu d'argent à ses dépens. L'affaire paraît avoir été convenue à l'avance, car avant la fin du mois, Bonaventure de CHISSEY était dans la place. Mais cette procédure était-elle faite selon les bons usages du droit ?

Par la suite, Guillaume de SAPPEL intégra l'abbaye bénédictine de Gigny-sur-Suran. Il revint occasionnellement en Bugey pour le mariage de Jean Claude du LOUVAT DE CHAMPOLLON demeurant à Varey (Saint-Jean-le-Vieux) et Damoiselle Enemonde de LA COUZ demeurant à La Combe (Jujurieux) : il figure au contrat de mariage signé le 31 jan-

A photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature reads 'De Sappel, procureur' in a cursive script.

Signature « de Sappel, procureur »

1 Source : *Héraldique et Généalogie* N°106, janvier-mars 1988.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°241 - *Acte de mise en possession de vénérable Estienne Bachod religieux d'Ambronay*.

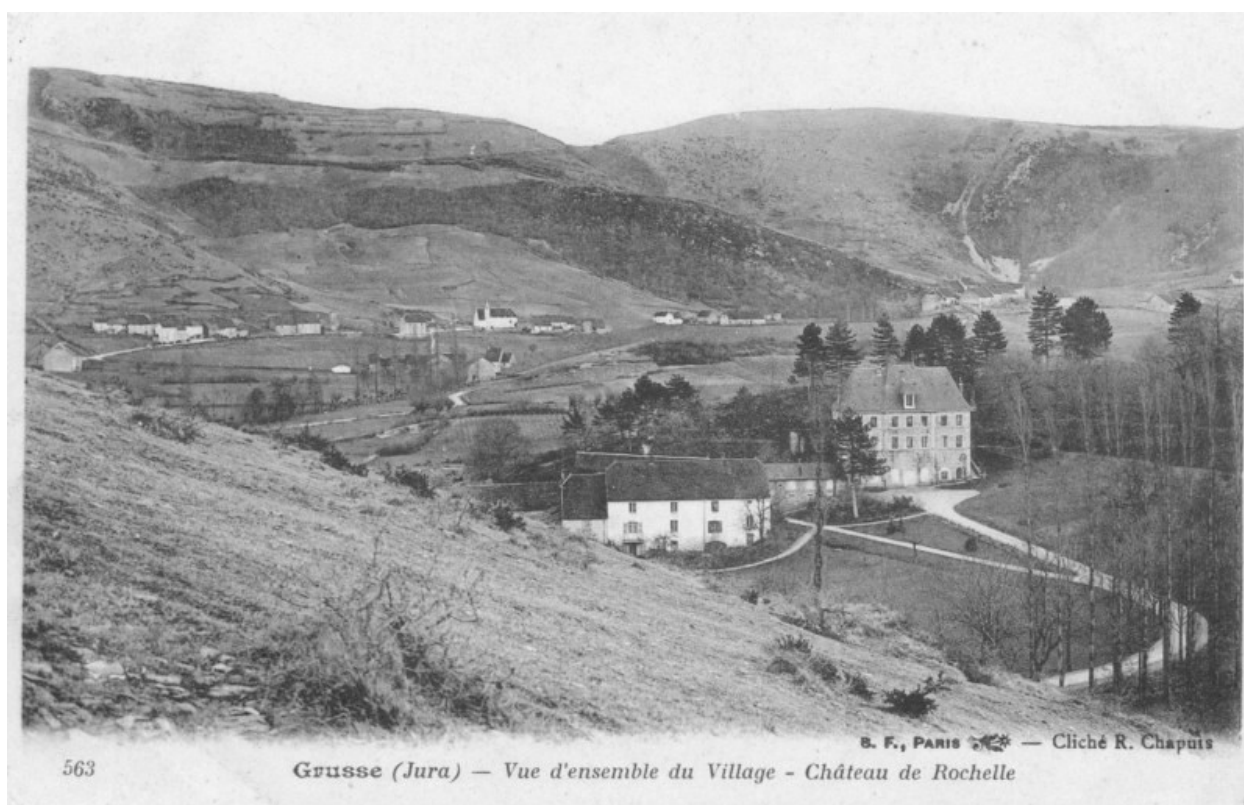
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1516, f°s278 et 279.

4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1519, f°515 - *Election de Grand Prieur d'Ambronay*. Suite au décès de Messire Claude DUBUISSON.

vier 1643, où il se disait prieur de Châtel (Chevreaux, Jura) dépendant de Gigny⁵. *L'Histoire de Gigny*⁶, confirme qu'il résidait à l'abbaye bénédictine de 1640 à 1648, et qu'il officiait en tant qu'aumônier de 1645 à 1648.

Bonaventure de CHISSEY

Il était le fils cadet du seigneur de *Rosey*. L'ancien fief du nom, jadis au Comté de Bourgogne, est devenu Rosay, commune du Jura située près de Cressia, entre Cousance et Orgelet. En 1632, Bonaventure de CHISSEY et son frère Claude, avaient perdu leur père, Louis de CHISSEY. Leur mère, Louise Marthe du TARTRE⁷, s'était remariée à Étienne de SAPPEL seigneur du *Grand Villard-d'Heyriat et de Pymont*⁸. La succession de leur père fit l'objet d'un décret pris au Parlement de Dole⁹. Les deux frères restèrent très unis durant leur vie entière.



Lieu dit en Rochelle au début du XX^e siècle-Collection particulière

À sa majorité, Claude devint seigneur de *Rosey* et épousa Louise de FROISSARD, ils eurent deux enfants : Pierre né le 26/03/1651 et Guillaume Louis né vers 1655. Claude mourut le 21

5 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1528, f°67.

6 *Histoire de Gigny, au département du Jura, de sa noble et Royale Abbaye et de Saint Taurin, son Patron*, Frédéric Gauthier, 1843.

7 *Le Tartre*, ancien fief qui a donné son nom à la commune située sur les bords de la Seille, canton de Saint-Germain-du-Bois, département de Saône-et-Loire.

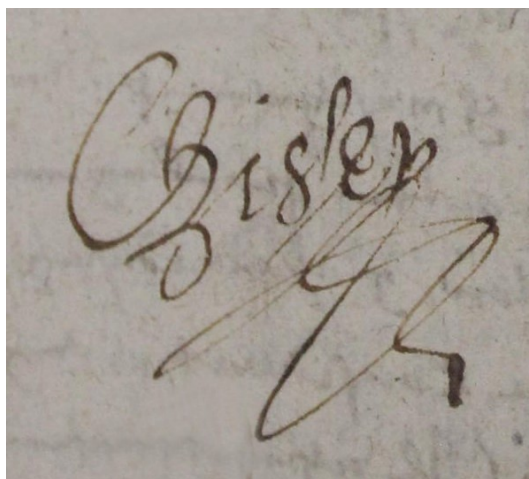
8 Source : *Dictionnaire topographique du Jura, les communes de Franche-Comté*, A. Rousset, 1854. Le fief de Pymont se situait à Villeneuve-sous-Pymont, près de Lons-le-Saunier ; Étienne de Sappel assista au siège et à l'incendie de Lons en 1637. Le fief du *Grand Villard d'Heyriat* était situé à Villard d'Héria, Jura.

9 Archives départementales du Doubs, Parlement de Dole (1625-1626), cote 2B 3137.

avril 1668 à Sainte-Agnès (Jura) à l'âge d'environ 53 ans. Il serait donc né vers 1615 et Bonaventure postérieurement, ce qui implique que le cadet était adolescent lorsqu'il prit l'habit, comme l'exigeait la coutume au sein des familles nobles. On suppose que sa réception au monastère d'Ambronay fut organisée par l'entremise de son beau-père, Étienne de SAPPEL, que Guillaume de SAPPEL, aurait pu informer de la vacance imminente de ses bénéfices de corrier et prieur de Merland. Mais il paraît étrange que le concordat passé entre l'abbé et les religieux en début d'année 1632 n'ait pas été appliqué : désormais ne devaient être provisionnés que des profès de la noblesse locale et *de gremio*, c'est-à-dire issus des novices du monastère. Cette affaire a tout de l'apparence d'une combine destinée à rapporter de l'argent. Si la cession des bénéfices par Guillaume de SAPPEL au profit de l'abbé avait été gratuite, celle faite à Bonaventure de CHISSEY rapporta 759 francs ou livres¹⁰ à l'abbé : somme non négligeable sans doute promise à être employée au profit du monastère ; d'où l'acceptation des religieux !

Étienne de SAPPEL versa 700 francs provenant de l'hoirie que feu Louis de CHISSEY légua à ses fils, et avança le complément. Bonaventure de CHISSEY était donc mineur en 1632. En fin de compte, il se trouva redevable de 409 francs, c'est-à-dire 350 francs avancés par son frère, plus 59 francs par son beau-père. De plus, n'étant pas sujet de Louis XIII, le Comtois dut, *pour avoir et jouir d'offices & bénéfices ecclésiastiques dans le royaume de France, faire de notables dépenses et frais, pour obtenir des lettres de naturalisation*¹¹.

Le grand-prieur d'Ambronay, qui était à cette époque Renaud de VAULGREGNEUSE, lui remit en grande pompe l'habit de l'ordre de saint Benoît, *robe, froc et bonnet*, le 17 novembre 1632¹². En même temps il fut provisionné Corrier et prieur de Merland, puis pourvu de prébende et portion monacale dont les droits étaient à la discrétion de l'abbé depuis la *démission pure et simple* de l'ancien bénéficiaire ; le lendemain on le mit en possession de des bénéfices¹³. Comment pouvait-on ignorer les règles imposant des conditions d'âge et de compétence imposées par le droit canonique ? Puisque le Chapitre fermait les yeux, l'opposition ne pouvait venir que de l'extérieur du monastère.



Signature de Bonaventure de Chissey

Elle dut se manifester assez rapidement. Bonaventure de CHISSEY ne jouit de son statut d'officier religieux que peu de temps, car dès l'année 1633, il était remplacé par Charles de CHAM-

10 Unités de compte utilisées au Comté de Bourgogne et au Royaume de France.

11 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1520, f°531 - *Déclaration contenant promesse pour noble Claude de Chissey au Comté de Bourgogne.*

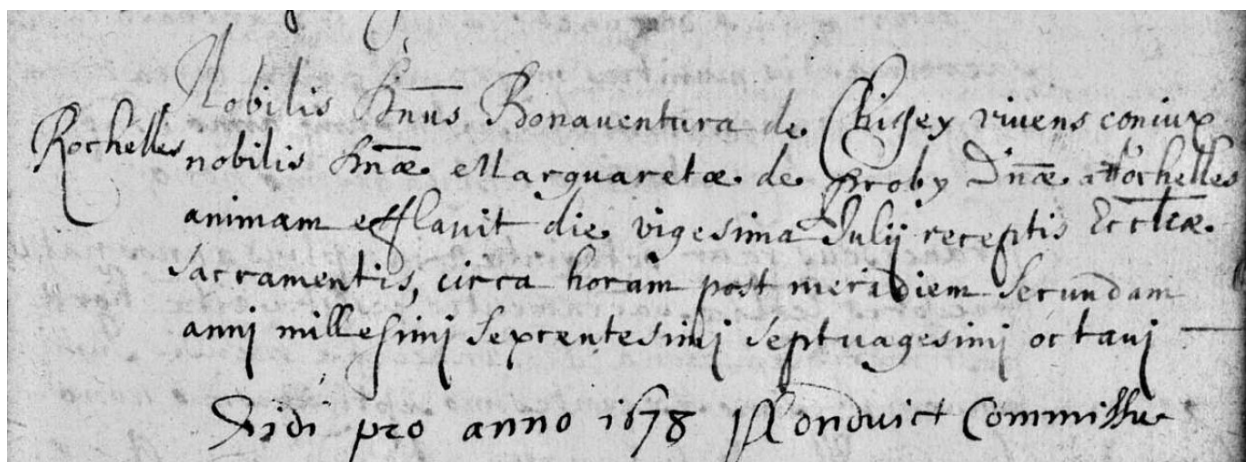
12 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1520, f°527 - *Réception de religieux en l'abbaye d'Ambronay pour frère Bonaventure de Chissey du Comté de Bourgogne diocèse de Lyon.*

13 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1520, f°530 - *Mise en possession pour Frère Bonaventure de Chissey religieux et corrier de l'abbaye d'Ambronay.*

POLLON¹⁴. Retourna-t-il ensuite servir en son pays qui manquerait de forces vives ? À cette date, le Comté de Bourgogne, certain d'être épargné du fait de sa neutralité, ne s'attendait pas à être entraînés pendant dix années (1634-1644) dans le cercle infernal de la Guerre de Trente Ans, qui le saigna à blanc. Gérard Louis¹⁵ montra, dans une étude sur la désertification du Comté de Bourgogne, que le nombre de jeunes hommes tués ou émigrés durant la Guerre de Dix ans fut considérable. Pour exemple : à Chevreux, paroisse voisine de Rosay, leur nombre passa de 27 en 1632 à 3 en 1644 !

En quittant le Bugey, Bonaventure de CHISSEY abandonna aussi le froc. Rentré au pays, il épousa Marguerite de PROBY, dame de Rochelle¹⁶. A. ROUSSET, dans le *tome III* de son *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté, édité en 1854, indique à propos du fief de Rochelle* : « Il fut acquis par Bonaventure de Chissey, vivant en 1656, qui en laissa l'usufruit, à titre de douaire, à Marguerite de Proby, son épouse ». Effectivement, dans les archives du Jura, existe une cote contenant les *comptes entre les créanciers de défunt Jean-Baptiste de Ronchoux, et d'Anne de Valanges, seigneurs de l'Isle, Vincelles, Bonnaisseaux, etc., et Bonaventure de Chissey, fermier de ces seigneuries*¹⁷.

Il mourut le 20 juillet 1678 à Sainte-Agnès où résidaient ses neveux : Pierre et Guillaume Louis de CHISSEY. Marguerite de Proby vivait encore en 1686¹⁸. Bonaventure de CHISSEY n'aurait pas eu de descendance.



Acte de décès de Bonaventure de CHISSEY-Archives départementales du Jura 5E 327/12

14 Sources : Archives départementales de l'Ain, H 177 et 3E 1528, f°67.

15 *La Guerre de Dix Ans 1634-1644*, Gérard Louis, Presses universitaires de Franche-Comté, 1998.

16 Ancien fief situé à Grusse, Jura.

17 Cote E 49.

18 Source : Mairaine au baptême de Marguerite Baptiesme, de Vincelles, le 25/11/1686. AD39, 5E 327/12.